

Flash info

Le télétravail en administration centrale au 31 mai 2023

L'UNSA Cefi a participé le 3 juillet dernier au Comité de suivi de l'accord télétravail signé le 4 mars 2021.

Au 31 mai 2023, la situation du télétravail pour la centrale est la suivante :

4 801 télétravailleurs autorisés, soit **69 %** des agents de l'AC. Ces télétravailleurs peuvent déposer plusieurs demandes pour des jours fixes ou des jours flottants.

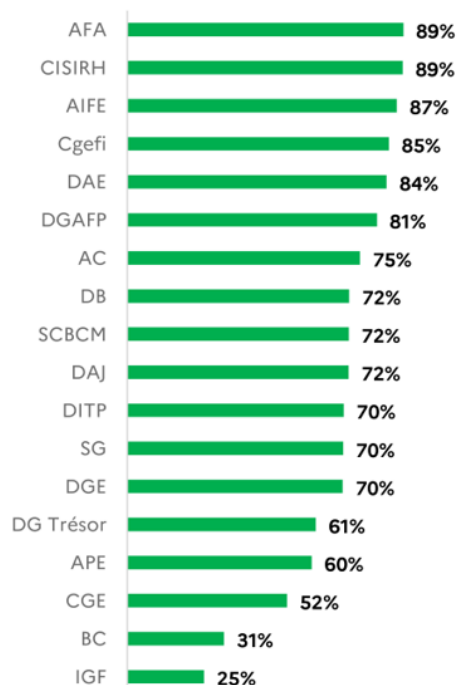
5 549 autorisations ont été accordées, qui se répartissent de la façon suivante :

4 109 autorisations (**74 %**) pour du télétravail ponctuel

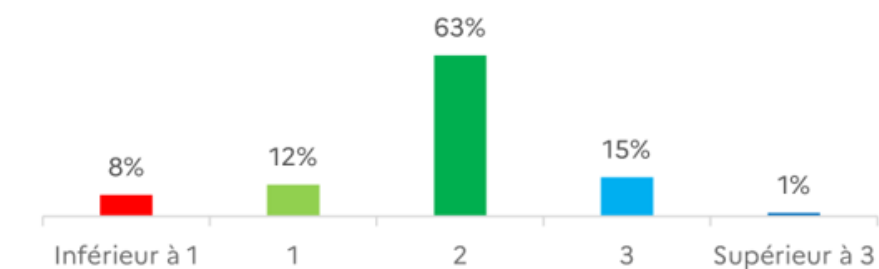
1 440 autorisations (**26 %**) pour du télétravail régulier

On constate une **progression constante du télétravail ponctuel** : **66 %** en novembre 2021 et **70 %** en septembre 2022. Cette augmentation peut s'expliquer notamment par la nécessité de s'adapter aux contraintes des services (réunions etc ...).

Le taux de télétravailleurs parmi les effectifs en fonction, par direction



Répartition des télétravailleurs selon le nombre de jours autorisés



Les agents sont autorisés à télétravailler en moyenne **2 jours par semaine**.

A noter une **augmentation** du pourcentage d'agents bénéficiant de trois jours de télétravail, **15 %** contre **11 %** en novembre 2021 et septembre 2022.

La représentante de SNUM a annoncé que tous les télétravailleurs devraient être équipés de téléphones mobiles professionnels d'ici fin 2023.

Vous télétravaillez ? N'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés.

Vous ne télétravaillez pas ? Dites-nous ce que ces nouvelles modalités de travail ont changé pour vous.